VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE Commerciale et Résidences DE CHOIX,

Nos 735 A 741 RUE ROYALE

ET 706 RUE STE-ANNE,

Formant l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

Nos 909 ET 913 RUE ST-LOUIS.

No 714 RUE STE-ANNE.

No 716 RUE DAUPHINE,

A l'encoignure de la rue Orléans.

Succession d'Emile B. Angand.

No 51,621—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Il sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 20 mai 1903, à midi, par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, à LEUR BUREAU ET BOURSE, No 802 Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1903, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Nos 909-913 RUE ST-LOUIS

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 90, borné par les rues St Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne, lequel dit lot mesurant 50 pieds de face à la rue St Louis, sur 60 pieds de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 909-913 rue St Louis. Les améliorations consistent en une résidence double en briques, contenant trois chambres et une cuisine de chaque côté, ainsi qu'en latrine, hydrant, avec corridor de chaque côté. Louées 12 dollars chaque côté. Achetée de Mme M J. Allien, par acte de A. E. Bienvenu, ancien notaire, daté le 22 avril 1872, enregistré dans le livre des transferts 101, folio 266.

II

No 716 RUE DAUPHINE.

Coin de la rue Orléans.

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 73 borné par les rues Dauphine, Orléans, Bourbon et St Pierre, lequel lot mesurant en mesure française, 72 pieds de face à la rue Dauphine sur 31 pieds de profondeur et façade à la rue Orléans, le tout plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 716 rue Dauphine. Les améliorations comprenant la jolie résidence en briques à trois étages avec rez-de-chaussée, avec varanda en fer ouvragé sur la façade entière et les côtés de chacun des premier et deuxième étages, et contenant au rez-de-chaussée trois chambres: quatre chambres au premier étage, trois chambres au deuxième étage; aussi une cuisine en briques à deux étages et rez-de-chaussée contigu, avec une chambre au rez-de-chaussée et une chambre à chacun des étages supérieurs, escalier dans la bâtisse de la cuisine, cour et rez-de-chaussée pavés en pierres plates, citerne, latrine, etc., et portant le numéro municipal 716 rue Dauphine, formant l'encoignure de la rue Orléans. Achetée de veuve E. H. Lehman, par acte de Jules F. Meunier, notaire, daté le 9 mai 1887, enregistré dans le livre du bureau des transferts 127, folio 450.

III

Nos 735 A 741 RUE ROYALE ET No 706 RUE STE-ANNE.

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 59, borné par les rues Royale, Ste Anne, Bourbon et Orléans, lequel lot formant l'encoignure des rues Royale et Ste Anne et est désigné par la lettre A et mesurant d'après un devis de D. E. Seghers, voyer, daté le 14 avril 1903, 53 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur 83 pieds, 11 pouces, 2 lignes de profondeur et façade à la rue Ste Anne, une première profondeur de 70 pieds sur l'autre ligne de côté de la se retrecissant de 3 pieds sur une ligne courant vers la rue Ste Anne, de 12 pieds, 7 pouces sur une deuxième profondeur à la ligne du fond et 50 pieds, 3 pouces, 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, le séparant du lot "B", ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue Ste Anne, et est composé du tout de la propriété achetée de Wm J. Kernaghan par acte de Jules Meunier, notaire, daté le 7 août 1884, enregistré dans le bureau des transferts, livre 121, folio 72, et une portion de la propriété achetée de J. L. Eenard, par acte d'Oscar Drouet, ancien notaire, daté le 26 avril 1886, enregistré livre 122, page 867.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques avec une jolie véranda s'étendant tout autour du second étage, le rez-de-chaussée occupé par A. Hymel & Co comme magasin de meubles. La partie supérieure est divisée en deux corps de logis, une avec hall entrée par le No 735 rue Royale, et contenant hall sur le côté, 2 chambres à coucher, salon et cuisine; citerne, hydrant, cabinets bas et haut; l'autre corps de logis a un hall entrée par le No 706 rue Ste Anne et contient pallier, quelques six chambres, cuisine, hydrant, cabinets, etc., et porte les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue Ste Anne.

Le rez-de-chaussée est loué à bail jusqu'au 31 août 1903 $600 par an, payable mensuellement $50 par mois, la partie supérieure est louée $40 par mois, payable mensuellement, faisant un total de $90 par mois pour toute la propriété.

IV

No 714 RUE STE ANNE.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 59, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Bourbon et Royale, lequel lot est désigé par la lettre B, sur un croquis de D. E. Seghers, voyer daté le 14 avril 1903, et mesure 42 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, 50 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, et 44 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprenant une résidence à un étage en briques et en bois ayant hall sur le côté, ainsi galerie sur le côté, salon, deux chambres à coucher, cuisine, salle à manger, chambre à bain, etc., water works, hydrant d'alsance, citerne et corridor. Désignée par le No 714 rue Ste Anne. Louée $20 par mois.

Etant la portion la plus près de la rue Bourbon de la propriété acquise de J. L. O. Esnard et autres par acte pardevant Oscar Drouet, daté avril 26 1886, enregistré au Bureau des Hypothèques, livre 122, page 867.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, et la balance à un crédit de un on à deux ans, à l'option des acquéreurs, en billets portant six pour cent par an d'intérêts du jour de l'acte de vente, garantis par lien et privilège et hypothèque spéciale de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent pour honoraire d'avocat en cas de poursuite pour enforcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les acquéreurs d'assurer les améliorations pour le montant de la portion à crédit et de transférer les polices au porteur des billets, et d'acquitter de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1903, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et avoir droit aux loyers seulement du jour où se passera l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs ainsi que les timbres d'internal revenu.

Jérôme Meunier, Charles F. Claiborne, avocats.

19 avril—19 26—mai 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt indivis dans la bâtisse en brique à trois étages

No 732 rue Royale,

Entre les rues STE ANNE et L'ALLEE ST. ANTOINE,

Ensemble avec tout le contenu là dedans.

Le tout devant être vendu en bloc.

Succession de Margaret Deeves, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, No 69,867 Division "D".

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 27 mai 1903, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur Bureau et Bourse, No 802 rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Somerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 21 avril 1903, dans l'affaire ci-dessus

La moitié indivise de tous les droits, titres et intérêts de la succession dans et à un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et le contenu de ladite bâtisse, lequel dit lot de terre est situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale l'Allée St Antoine les rues Chartres et Ste Anne; le lot est désigné par le No 2, sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 28 février 1880, et déposé pour référence en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, et mesurant d'après ledit plan, vingt-quatre (24) pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de quatre vingt un pieds 2 pouces (81 pieds 2 pouces) entre lignes parallèles, étant la même propriété qui fut acquise par Mlle Margaret Deeves et al, par achat de la "People's Homestead Association," le 1er août 1902, par acte passé pardevant Théo. G. Spitzfeden, notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 185, folio 576. Le contenu de la bâtisse, lequel est vendu avec la propriété, comprend un grand assortiment d'articles religieux et autres, tels que livres, crucifix, médailles médaillons, articles de première communion, statuettes, rosaires, scapulaires, bénitiers, papier tissu et cérémonies, tablettes, chandelles en cire, chapelets, couronnes en métal et autre matériel, cierges de première communion, statues, lampes, chandeliers dorés, plaqués et autres, fleurs, feuilles d'or et d'argent, fournitures de bureaux, portraits de tout genre et d'autres articles trop nombreux à mentionner; le tout d'après l'inventaire enregistré en cour. Le tout devant être vendu en bloc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant J. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 avril—26—mai 3 10 17 24 27

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGES

SIMPLES ET DOUBLES

Dans le Sixième District.

Frank Sharp, Jr., et als. vs Henry Zeller et al.

No 58,208—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 124 rue Carondelet.—MARDI, 26 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 2 janvier 1901, et signé le 29 janvier 1901, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 5249, 5251, 5255 et 5257 rue Annonciation, consistant en deux cottages doubles contenant de chaque côté 3 chambres, citerne, hangar, etc., situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 135, borné par les rues Laurel, Valmont, Annonciation [autrefois Jersey] et Bellecastle, et désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de F. Tourné, daté le 23 juin 1866; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Jersey, maintenant Annonciation sur 110 pieds de profondeur.

2° La moitié du lot No 2 et la moitié du lot No 6, dans l'îlet No 78, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Lyon et Upperline, et mesurant chacun 15 pieds de face à la rue Front sur 75 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les nos 4847 et 4849 rue Water ou Front consistant en un cottage double contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Valmont, Bellecastle et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 3, et mesurant comme suit, à savoir: le lot No 1, 38 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds de largeur dans le fond, 116 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Valmont, 115 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2; et le lot No 2 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds de largeur dans le fond, 115 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 113 pieds 4 pouces 9 lignes sur le côté du lot No 3, et le lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 118 pieds 4 pouces 9 lignes sur le côté du lot No 2 et 11 pieds 8 pouces 8 lignes sur le côté du lot No 4, et 30 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 5281 et 5283 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, citerne, etc.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Jena, Constance et l'avenue Napoléon, désigné par la lettre C, ou le No 10, et mesurant 38 pieds 4 pouces de face à la rue Magasins, commençant à un point 66 pieds 4 pouces de l'encoignure de la rue Jena, sur 95 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No 4430 rue Magasins, et comprenant un joli cottage simple, retiré de la banquette, barrière en fer sur la façade, contenant 5 chambres, citernes, galeries, hangar, etc. La maison est bien tapissée.

5° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Water, Constantinople, Tchoupitoulas et Austerlitz, désignés par les Nos 11 et 12 dudit îlet et faisant face à la rue Water, le lot No 12 formant l'encoignure des rues Water et Austerlitz, lesdits lots mesurant ensemble, plus ou moins, 50 pieds 2 lignes de face à la rue Water, 94 pieds 6 lignes sur le côté le plus près de la rue Constantinople sur 92 pieds 1 ligne de face et profondeur sur la rue Austerlitz. Lesdites améliorations sont désignées par les Nos 400, 408 et 410 rue Austerlitz, et comprenant un cottage simple et double; le cottage simple contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., le cottage double 3 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté. Le chemin de fer de ceinture en face sur la rue Water.

6° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Cadix, Constance et Jena, d'après le plan dressé par H. M. Hoffhausen daté, le 7 juillet 1841, et désignés par les Nos 21 et 22 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cadix sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 715 rue Cadix, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en 1 et 2 ans en 1 an, à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit s'il y en a devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, toutes les clauses usuelles de sûreté, et l'acquéreur payant les taxes de 1903; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 av—25 29—mai 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU MAITRE COMMISSAIRE.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières. 311 rue Baronne, MARDI, le 5 mai 1903, à midi.

No 12,810—Cour de Circuit des Etats Unis, District Est de la Louisiane.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

CONFORMEMENT à et en vertu d'un ordre et décret de l'Hon. Charles Parlange, juge de la Cour des Etats Unis, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 2 avril 1903, comme amendée 3 avril 1903, sur la pétition de Johnston Armstrong, Receveur de la New South Building and Loan Association, présentant l'autorisation de vendre la propriété foncière ci après décrite, appartenant à ladite New South Building & Loan Association, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les termes et conditions dans la dite pétition et décret et ordre mis en évidence et à moi adressé comme maître commissaire de faire lesdites ventes, je procéderai à l'encchère publique à l'heure et sur les lieux ci-dessus ci-enlionnés:

Premièrement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1532, borné par les rues Dupré, Lapeyrouse, White et Onzaga, mesurant 47 pieds de face à la rue Dupré, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 90 pieds 1 ligne sur la rue Lapeyrouse, desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Deuxièmement—Sept certains lots de terre dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1576, borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots 20 à 26, inclusivement, mesurant ensemble 198 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 193 pieds.

Troisièmement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 282, borné par les rues Clouet, Montegut, Bourgogne et Rempart, mesurant 38 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, désigné comme lot No 5, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 janvier 1848, déposé dans l'étude de A. Chiapella, notaire.

Quatrièmement — Trois certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6 et 7 dans l'îlet borné par les rues Nord Rempart, St-Glande, Kentucky et Mathilde étant l'îlet No 345, le tout démontré sur le plan lithographié, fait par Louis Pilié, voyer, le 10 novembre 1874, et annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin à Mme Julie Quantin, pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en cette ville, le 1er mai 1875, lequel dit lot mesure en mesure américaine, d'après le dit plan comme suit: Le lot No 5 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart sur une profondeur entre lignes parallèles de 132 pieds, le lot No 6 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart, sur 198 pieds, 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 7 mesure 24 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord Rempart, sur 30 pieds 2 pouces, et 1 ligne sur la ligne du fond sur une profondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 6 et 198 pieds, 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté opposée vers la rue Mathilde.

Cinquièmement—Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 287, borné par les rues Deuxième, Remparts, Première et Saratoga, désigné comme lot A, sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après ledit plan le lot A forme l'encoignure des rues Deuxième et Saratoga et mesure 42 pieds 9 pouces de face à la rue Deuxième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Saratoga.

Sixièmement — Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 287 borné par les rues Deuxième, Rempart, Première et Saratoga, désigné comme lot "B" sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après lequel plan, ledit lot "B" est situé à une distance de 42 pieds, 9 pouces, de face de l'intersection des rues Deuxième et Saratoga et mesurant 30 pieds, 10 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds, 7 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Baronne (anciennement Bacchus), Première et Carondelet (anciennement Apollon); ledit lot étant désigné par le No Quatre sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 16 novembre 1860 et mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur environ 141 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur, et est situé à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Deuxième.

Huitièmement—Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 118, borné par les rues Constance, Laurel, Huitième et Neuvième, mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Huitième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Constance de 93 pieds 9 pouces, desquelles rues il forme l'encoignure.

Neuvièmement—Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Milan, Long (ou Freret) et Marengo, ledit lot étant désigné par le numéro 22 sur un certain plan privé ou devis dudit îlet annexé pour référence à un acte d'achat par la New South Building and Loan Association de Rudolph M. Jung, passé pardevant Félix J. Puig notaire, le 22 septembre 1898, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan 30 pieds de face à la rue Howard sur 150 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Memoranda: Concernant les Propriétés Foncières dans la Nouvelle Orléans:

1° La propriété ci-dessus premièrement décrite a des améliorations dessus, louée comme épicerie et résidence. La propriété est connue comme le No 1600 rue Nord Dupré.

2° La propriété ci-dessus troisièmement décrite a des améliorations dessus, connues comme 3042 rue N. Remparts.

3° La propriété ci-dessus quatrièmement décrite a des améliorations dessus connues comme le cottage No 4523 rue N. Remparts.

4° La propriété ci-dessus cinquièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2037-39 rue Deuxième.

5° La propriété ci-dessus sixièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2031-33 rue Deuxième.

6° La propriété ci-dessus septièmement décrite a des améliorations consistant en une vaste résidence à deux étages, louée à $40 par mois.

7° La propriété ci-dessus huitièmement décrite a des améliorations ci-dessus consistant en un cottage double, connu comme les Nos 938-40 rue Huitième.

8° La propriété ci-dessus neuvièmement décrite a des améliorations ci-dessus consistant en une maison comparativement neuve, connue comme le No 4117 rue Howard.

Un tiers ou plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, démontré par billets à recevoir de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à son ordre, endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien de vendeur avec confession de jugement et les autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets dudit caractère; ladite vente devant être annoncée une fois par semaine, pendant cinq semaines, avant la vente dans deux journaux imprimés issus régulièrement et ayant une circulation générale en cette ville, un imprimé en anglais et l'autre dans la langue française; lesquelles annonces contiendront une description générale de la propriété devant être vendue, et doit référer les acheteurs projetés au registre de cette affaire, et spécialement à ce décret pour plus amples informations.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que lesdites ventes doivent être faites libres et en dehors de toutes réclamations liens et charges d'aucune personne à cette affaire; chacune des dites portions des propriétés susci-dessus séparément décrites devant être offertes et vendues séparément et aucune vente ne devant être obligatoire et parfaite à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette cour, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer en assumer les taxes pour l'année 1903 en plus du montant de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que J. L. Onorato soit et est par le présent désigné et nommé par la Cour comme Maître Commissaire pour faire la vente ordonnée et décrétée devant être faite; et il est ordonné de procéder immédiatement, d'annoncer la dite propriété à vendre au jour fixé par lui, et il est autorisé d'ajourner ladite vente de telle époque à telle autre, à la requête du recevoir, et de procéder avec la même à l'importe quel jour auquel il pourrait être ajourné et de requérir de l'enchérisseur ou des enchérisseurs heureux le paiement immédiat à Johnston Armstrong, recevoir, au comptant ou par chèque certifié à l'ordre du recevoir au montant égal à dix pour cent de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le Maître Commissaire doit enregistrer dans cette affaire, dans cette Cour, un rapport de la vente ou des ventes et sur la confirmation de cela, ledit recevoir devra exécuter un acte ou des actes de vente de ladite propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs ardevant un notaire public dûment qualifié en cette ville devant être choisi par le recevoir, les frais de cela devant être aux dépens de l'acquéreur ou des acquéreurs en plus de leurs enchères respectives; et à l'exécution du dit acte notarié au moment de vente, l'acquéreur ou les acquéreurs devant compléter sur eux leurs enchères en payant ou délivrant au recevoir la balance du comptant ou des billets hypothécaires dus sur la valeur de cela et doit là dessus être mis en possession des lieux ainsi vendus et transférés et sera investi avec et aura possession et jouissance de ladite propriété adressée pour être vendue comme entièrement et complètement comme ladite New South Building and Loan Association ou ses prédécesseurs en titre tenu ou jouissant de la même, et libre et déchargée d'aucune et de toutes réclamations, de chaque et toute personne lequel est intéressé dans ou représenté par aucune personne à ce procès.

J. L. ONORATO,
Maître Commissaire.

5 avril—5 12 19 26—mai 3 5

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. MERCADAL.

No 69,799—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—LUNDI, 11 mai 1903, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 29 avril 1903, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Tout le contenu de la buvette du défunt A. Mercadal dans sa buvette dans la Bâtisse Denégre, faisant face à l'allée des Variétés, incluant les marchandises, installations et meubles de la buvette, ensemble avec le droit d'occupation du local de la buvette pour le terme non-expiré du bail au et incluant le 30 septembre 1903, sur lequel jour le bail expire sans droit ou privilège de renouvellement, l'acquéreur assumant et promettant de payer le loyer de $90 par mois jusqu'à l'expiration du bail.

Le tout devant être vendu en bloc au plus haut enchérisseur pour du comptant.

Denégre, Blair & Denégre, avocats.

30 avril—30—mai 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION —DE— Mme Amelia B. Beebe

No 70,249, Cour Civile de District

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—

JEUDI, 30 AVRIL 1903,

A 11 heures A. M., sur les lieux

NO 1233 RUE HUITIEME,

A l'encoignure de la rue Chestnut, le contenu entier sans limite ou réserve.

Consistant en Jolis Meubles de chambre à coucher en acajou et en chêne, Jeux de Meubles de salon, Dressoir antique, Chaises avec fond en cuir, Miroirs, Armoire simple avec porte à glace, Armoires antiques, Pupitres, Bibliothèques, Bric-à-Brac, Pendules pour manteau de cheminée, Tête à Tête pièce de centre, Chiffonnières, Lampes, Ecrans, Tables dessus en marbre, Boîte à Musique, Porte Chapeaux, Jardinières, Vases, Commode à l'anglaise, Tapis, Descentes de lits, Nattes, Fourneau de cuisine, Bouilloire et Ustensiles, Porcelaine, Faïence, Verrerie, Machine à coudre de Singer, Buffets, Réfrigérateur, Fourneau à gaz, Chaises en osier, Fourneau Imperial Jewel Hall, Miroirs de cheminée et de nombreux autres articles—Aussi—Plusieurs Peintures très belles, et un Buggy et 2 Vaches.

Condition — Comptant, positivement sans limite.

W. O. Hart et Sambola et Ducros, avocats.

26 avril—26 30

Peter Gallagher

Successeur de Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 5 MAI 1903.

Une Résidence Simple en Bois No 2418 rue Bourgogne.

Mesurant 30x127', 10", 5''', dans le district favori comme placement de votre argent et la propriété augmente toujours en valeur.

Succession de Paul Lucy.

No 69,910—Cour Civile de District — Division C.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune — MARDI, le 5 mai 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er avril 1903, et a moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan fait par L. N. Fouché, le 18 mars 1856 et déposé en l'étude de A. Abat, notaire, ledit lot de terre est borné par les rues Espagne, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, et mesurant en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis le 14 mars 1883 par acte pardevant Jno R. Legier, notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes pour l'année courante devant être assumées par l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
No 846 rue Commune.

N. B. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

3 av—3 5 12 19 26—mai 3 4 5

Toppino, Seidenbach & Larose.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de Chaussures en détail.

1136 rue Decatur, près Hôpital,

Succession de Chas C. Deeifer.

No 70,220, Cour Civile de District, Division C.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE—E. A. LAROSE, Encanteur—Lundi, le 4 mai 1903, à 1 heure P. M., sur les lieux, No 1136 rue Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 22 avril 1903, il sera vendu à l'enchère publique, le contenu entier du magasin de chaussures d'après l'inventaire enregistré. — Conditions: Comptant. — John Wagner, avocat. 25avril—25 29—mai 4

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Résidence et Magasin en briques à deux étages,

Avenue Louisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offrant une grande occasion pour spéculation et placements profitables.

Cottages Simples et Doubles et Lots à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligiblement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co.

James Wilson, individuellement et comme administrateur,

vs

George Wilson et als.

No 63,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI, le 28 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 juin et signé 18 juin 1902, par l'Hon. W. B. Somerville, juge de la susdite cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Actions:

Le certificat No 1276 pour trente actions dans le fonds capital de la San Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, ayant la valeur au pair de cent dollars par action.

Propriétés Foncières

1° Le magasin en briques à deux étages, No 3238 rue Tchoupitoulas, au coin sud-est de l'avenue Louisiana, contenant magasin et entrepôt sur le rez-de-chaussée et plusieurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans l'ancien Faubourg Plaisance, dans l'ancienne Paroisse de Jefferson, dans cet Etat maintenant dans le Sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J, sur un plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 8 août 1837, déposé en l'étude de l'ancien juge de Paroisse de la Paroisse de Jefferson; lequel dit lot formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée) et de l'avenue Louisiana (ancien Grand Cours de Wiltz) et mesurant 33 pieds, 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas [autrefois Levée] sur 200 pieds, plus ou moins de profondeur et façade sur l'avenue Louisiana et s'étendant au fleuve Mississippi, ensemble avec tous les droits de bâtisse et de terre rapportés à l'avenir, étant situé dans l'îlet compris entre la dite rue Tchoupitoulas (autrefois Levée), et l'avenue Louisiana (autrefois Grand Cours de Wiltz) et la rue Toledano et le fleuve Mississippi. Cette propriété est à la tête du système de quai de la ville, contigu au "ferry" de l'avenue Louisiana, et juste au-dessus du magnifique système terminal des Docks Stuyvesant"—étant ainsi une occasion pour la spéculation ou le placement rarement offerte et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue. Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété sont maintenant possédés par peu de propriétés sur la façade du fleuve. Le grand système d'améliorations en perspectives par la Commission du "Dock" assurera de tels avantages à la façade du fleuve; lesquels conduiront à la hausse certaine des propriétés situées là-dessus.

Deuxièmement—Onze lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No municipal 64, borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois Fulton), désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, annexé à un inventaire par Jas D. Taylor, notaire, décrit spécialement et devant être vendu comme suit:

1° Le cottage double en bois à un étage, Nos 638 et 642 rue Ste Marie, à l'angle nord-Sud Est de la rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant d'après le dit plan 30 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de 124 pieds et 2 lignes, et 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

2° Le cottage double en bois à un étage retiré de la banquette Nos 634 et 636 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

3° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette, Nos 630 et 632 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 25 contigu audit lot No 24 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds 2 lignes, et une largeur de 31 p